

SEANCE DU 09 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes afin de respecter les règles sanitaires suite à la pandémie du COVID-19.

Date de convocation : 1^{er} Juillet 2020

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 14

M.DELARGE P., Maire ; MM ALLAIN J., FRADIN D. MOYÉ : adjoints ;
M.HANOUILLE, Mme FRADIN V.M.ALLAIN P., Mme GLODT,
M. GANDEMER, Mme FOUCHÉ, MM LEROY, DEBLAISE, Mme COUDRET,
M.RAPINEL

Absent : M.AUDEBERT

Secrétaire : Mme GLODT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 04 Juin 2020

RECENSEMENT : COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 21 janvier au 20 Février 2021. Les services de l'INSEE ont demandé que soit nommé un coordonnateur.

Cette personne sera l'interlocuteur de l'INSEE et sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE **Mme FRADIN Véronique** coordonnateur communal du recensement.

TARIFS REPAS CANTINE

Le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, il est procédé à l'augmentation des tarifs de la cantine.

M.FRADIN D., adjoint propose à l'assemblée d'augmenter le prix des repas servis à la cantine (enfants) et pour le tarif adultes de se mettre en adéquation avec la commune de St Simon de Pellouaille (commune liée par le RPI).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE d'augmenter le tarif des repas enfants servis à compter du 1^{er} Septembre 2020

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} Septembre 2020

Enfant : 2.29 €

adulte – enseignant : 4.38 €

PERSONNEL :

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI / PEC (Parcours emploi compétences)

Le Maire indique que le contrat aidé de M.CASSANT Jean-Jacques se termine le 14 Août 2020.

Il précise qu'il a eu un entretien avec lui ; celui-ci serait intéressé par le renouvellement de son contrat avec une durée hebdomadaire de travail identique (27 h/semaine).

Suite à un contact avec un agent de CAP EMPLOI, ce contrat pourrait être renouvelé pour 12 mois.

Cette période permettrait de vérifier ses aptitudes et possibilités d'effectuer certaines tâches (sous réserve d'un avis médical) avec l'objectif d'un CDI.

Le Conseil Municipal, après débat, et compte tenu des travaux à effectuer

DECIDE de recruter pour une durée de 12 mois une personne en Contrat CUI PEC à compter du 15 Août 2020 à raison de 27 h /semaine en tant qu'agent d'entretien du bâtiment et des espaces verts.

DEMANDE le renouvellement du contrat de M.CASSANT Jean-Jacques

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents à ce contrat.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GRANDE MERCERIE - RD n°143 Convention avec le Département

Suite à la demande faite auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la RD n°143 dans la commune de CRAVANS, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un projet de convention relative à l'**étude** de l'aménagement de la route de la Grande Mercerie - route départementale n°143.

Il informe du contenu de cette convention, à savoir : l'objet (améliorer la sécurité des usagers, créer des cheminements piétons, respecter les règles d'accessibilité, créer un réseau d'assainissement pluvial, réaliser la réfection de la chaussée), la description de l'étude et le financement.

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 décembre 2012 modifiée par la délibération du 19 décembre 2013, la participation des communes aux études et travaux est de 30 % HT pour les communes ayant une population comprise entre 500 et 999 habitants.

Le coût d'objectif prévisionnel des travaux est de 366 000 € HT

Les frais d'études sont estimés à 28 485, 65 € HT ; le montant à la charge de la commune sera donc de **8 545.70 € HT**.

Dans l'hypothèse où les études seraient suivies de travaux, la commune s'engage à participer à leur financement conformément aux règles départementales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estimant indispensable l'aménagement de la route de la Grande Mercerie entre le PR 8+180 et le PR,65 8+790 afin d'améliorer la sécurité des usagers
SOLLICITE le Conseil Départemental pour une étude préalable
AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante
PREND ACTE que la participation de la commune sera de 8 545.70 € HT
PRECISE que les crédits pour le financement de cette étude seront inscrits au Budget 2020

DEMANDE D'EXONERATION LOYERS DU RESTAURANT

Le maire fait part du courrier de M.et Mme BRASSAUD sollicitant une exonération des loyers du restaurant « Le Petit Gourmand » suite à la fermeture de l'établissement due au COVID 19 .

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, les restaurateurs, locataires de bâtiments communaux, ont été contraints de cesser leurs activités.

Le Maire soumet au vote.

Exonération de 3 mois de loyer : 2 voix

Exonération de 2 mois de loyer : 12 voix

Le Conseil Municipal, (par 12 voix)

DECIDE la remise des loyers des mois de avril et mai 2020 afin de soutenir l'activité du Bar-Restaurant « Le Petit Gourmand ».

TRAVAUX DE VOIRIE

**délibération sollicitant l'aide du Département au titre
du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits
d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux,
Travaux sur voirie communale accidentogène**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, pour l'aménagement de la VC 11, route de Chez Chauvin, s'élève à :

- Montant HT : 29 080.50 €
- Montant TTC : 34 896.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.DELARGE Pascal, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2019 le 06 Février 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 207 595.66

- un excédent reporté de : 339 695.39
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 547 291.05
 - un excédent d'investissement de : 15 092.02
 - un déficit des restes à réaliser de : 333 520.05
 Soit un besoin de financement de : 318 428.03

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT : 547 291.05
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 318 428.03
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 228 863.02
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT : **15 092.02**

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELARGE Pascal, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2019 le 06 Février 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 7 806.52
 - un excédent reporté de : 482.85
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 8 289.37
 - un déficit d'investissement de : 5 859.86
 - un déficit des restes à réaliser de : 0,00
 Soit un besoin de financement de : 5 859.86

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT 8 289.37
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 5 859.86
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 2 429.51
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 5 859.86

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA MERCERIE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DELARGE Pascal, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2019 le 06 Février 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0.00
 - un déficit reporté de : 15 278.74
 Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 15 278.74
 - un déficit d'investissement de : 7 061.37
 - un déficit des restes à réaliser de : 0,00
 Soit un besoin de financement de : 7 061.37

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
 RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT 15 278.74
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) DEFICIT 15 278.74
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 7 061.37

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ET BUDGETS ANNEXES 2020

Mme HAMON, trésorière présente les grandes lignes d'un budget régit par la M14, avec notamment l'affectation des résultats découlant de l'exercice précédent. Elle rappelle qu'il est composé de 2 sections (fonctionnement – investissement), elle précise que chaque section doit être équilibrée en dépenses et recettes.

M.DELARGE présente le Budget Primitif 2020 et les budgets annexes
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et des différentes explications

ACCEPTTE les différents budgets.

Sur proposition du Maire, le Budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité :

Section de Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont égales à : 778 172.85 €

Section d'Investissement : recettes et dépenses sont égales à : 1 195 112.58 € dont 246 277.85 € de prélèvement

Budget annexe : Boulangerie

Sur proposition du Maire, le budget annexe : Boulangerie est adopté à l'unanimité :

Section de Fonctionnement : recettes et dépenses sont égales à : 12 734.51 €

Section d'Investissement : recettes et dépenses égales à : 12 059.86 €

Budget annexe : Lotissement de la Mercerie

Sur proposition du Maire, le budget annexe : Lotissement de la Mercerie est adopté à l'unanimité :

Section de Fonctionnement : recettes et dépenses sont égales à : 35 515.88 €

Section d'Investissement : recettes et dépenses égales à : 18 996.25 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Article 6574 – Budget 2020

Le Maire propose de définir les subventions à accorder aux différentes associations.
Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer pour 2020 les subventions à verser aux associations comme suit :

ACCA de CRAVANS	:	250.00
ADCS OCCE COOP SCOLAIRE	:	530.00
A.D.E.L.F.A	:	587.74
ALZHEIMER CHARENTE-MARITIME	:	100.00
APOGE	:	100.00
ASSOC.Entraide 17	:	100.00
ASSOC.FRANÇAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES:	:	50.00
ASSOC. Un Hôpital pour les enfants :	:	100.00
ASSOC.VAL DE BENIGOUSSE	:	250.00
BERGONIE FONDATION	:	160.00
CENTRE REGIONAL ENERGIES RENOUVELABLES :	:	100.00
CHAMBRE DES METIERS	:	86.00
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	:	530.00
COMITE DES FETES	:	250.00
DIVERS	:	351.26
FED.DEP.PROTECT.CULTURES	:	180.00
FEDERATION DES DELEGUES	:	

De L'EDUCATION NATIONALE :	50.00
FONDATION DU PATRIMOINE :	125.00
FOYER Socio-Educatif Collège GEMOZAC :	50.00
LES PETITES MAINS CRAVANAISES :	250.00
M.F.R. CRAVANS :	250.00
NOS P'TITS DROLES :	250.00
PHOTO-CLUB CRAVANS :	250.00
SECOURS CATHOLIQUE /CHARENTES :	50.00

PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le maire expose à l'assemblée que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué, est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au Conseil Municipal de dresser une liste de 24 noms.

Le Conseil Municipal DECIDE de proposer le nom de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants afin de permettre au Directeur des services fiscaux de nommer les membres de cette commission.

Titulaires :

Jacques ALLAIN
Jean-Pierre JOULIN
Jean-Noël MOYé
Dominique FRADIN
Jacques FORTIN
André GRAND
Philippe ALLAIN
Michel ARNAUDEIX
Francis ALLAIN
Franck AUDEBERT
Marie Josèphe LEROUGE
Bertrand MARATIER

Suppléants :

Christine ALEXANDRE- DOUNET
Maryse AUBAIN
Jean-Philippe HANOUILLE
Véronique FRADIN
Jean-Pierre ALLAIN
Yvan PAPIN
Marielle XAVIER
Maryse PENVERN
Odile PADRAO
Jean-Pierre MATHIEU
Adrien DEBLAISE
Claude GANDEMER

QUESTIONS DIVERSES

Collecte des Ordures ménagères :

Le Maire fait part d'un contact avec le coordonnateur de Cyclad par rapport aux soucis rencontrés sur des marches arrière.

Suite aux renforcements des recommandations de la CRAM (R437) et pour des raisons de sécurité, la collecte des déchets sera interdite en marche arrière dans les rues et/ou impasse ou le camion ne pourra pas opérer 1 demi-tour en toute sécurité. Cette action et mise en place pour améliorer les conditions de travail des agents, leur sécurité mais également celle des habitants utilisateur de service.

Ceci suppose des changements d'habitude de la part des usagers concernés qui devront s'adapter à la nouvelle mise en place (rapatriement au bout de rue/impasse de leurs déchets ménagers et emballages plastiques recyclables ou bacs collectifs).

Les points concernés par des modifications sont : Les Sablières et La Guignarderie (demi-tour autorisé chez les propriétaires), Chez Bouquet (bacs collectifs à proximité de la citerne d'eau), Châtenet (rue des Jardins et rue de la Maillarde : les bacs individuels seront ramenés en bout de rue).

MM.ALLAIN P. et DEBLAISE A. sont surpris que la collecte ne puisse pas se faire dans la rue des Jardins, M.le Maire recontactera l'entreprise pour plus d'explications.

Châtenet : un quereux serait à nettoyer

Le Maire fait part de différentes demandes de prêt de tables et chaises.

Après débat, ce mobilier (tables en bois et bancs) et non les tables des salles qui sont plus fragiles pourraient être empruntées par des personnes de la commune.

La question est posée location ou prêt avec caution ?

Location avec caution : 6 pour

Prêt avec caution : 7 pour

Caution : 300 € pour 10 tables avec ou sans banc

600 € pour 20 tables avec ou sans banc

Le Conseil municipal RETIENT donc la notion de prêt de tables en bois aux cravanais sous remise d'une caution telle qu'indiquée précédemment.

Ce mobilier pourra être également prêté aux associations (fêtes communales) qui nous dépannent pour notre fête du 14 juillet, à titre d'échange.

Demandes d'administrés :

Mme G. a un contrat de téléassistance pour personnes âgées, en cas de déclenchement d'alarme, elle souhaite remettre sa clef à une autre personne (en remplacement de M. F. ancien maire qui lui a redonné).

Mme B. a demandé si une personne pouvait aller lui chercher des médicaments.

Mme COUDRET S. suggère de mettre ces personnes en relation avec l'Association Entraide 17.

La séance est levée à 22 h